



Assemblée générale

Distr. limitée
17 mars 2005
Français
Original: espagnol

Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

14-24 mars 2005

Proposition présentée par Cuba

Projet de recommandation

Le Comité spécial a estimé qu'il importait de poursuivre l'examen des mesures prises par l'Organisation des Nations Unies en vue de garantir la revitalisation de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, législatif et représentatif des Nations Unies pour qu'elle puisse s'acquitter effectivement et avec efficacité des fonctions qui sont les siennes en vertu de la Charte des Nations Unies.

